



Date d'envoi au contrôle de légalité : 24 avril 2020

Identifiant de l'acte : 041-224100016-20200424-lmc1DL1019321-DE

Date d'affichage : 28 avril 2020

Date de notification :

DOSSIER N°3 - TRANSFORMATION NUMERIQUE : ADHESION AU GIP RECIA

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget départemental,

Vu le rapport de Monsieur le président du conseil départemental,

Sur la proposition de , rapporteur,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Il est décidé d'adhérer au groupement d'intérêt public RECIA dont le siège social est situé à Olivet, et d'approuver les dispositions de la convention constitutive de celui-ci qui figure en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Pour l'année 2020 le montant de la contribution statutaire est fixé à 30 000 €. Celle-ci sera calculée au prorata temporis, à partir de la date effective de l'adhésion.

ARTICLE 3 : Pour représenter le conseil départemental au sein des instances du GIP RECIA sont désignés respectivement en qualité de titulaire et de suppléant, Messieurs Nicolas Perruchot et Bernard Pillefer.

Adopté à l'unanimité.